



LE RÉSEAU SANTÉ en FRANÇAIS de TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

## APPEL D'OFFRES

# Membrariat pour les professionnels de santé d'expression française

### Services professionnels pour

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE PROGRAMMATION POUR UN MEMBRARIAT DESTINÉ AUX  
PROFESSIONNELS DE SANTÉ D'EXPRESSION FRANÇAISE DANS LA PROVINCE DE TERRE-NEUVE-  
ET-LABRADOR

ST-JEAN, T-N-L; 1er mars 2023



La **Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador** (FFTNL) est un organisme sans but lucratif qui travaille à la défense et à la promotion des droits et intérêts de la communauté francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador. Sa mission est de promouvoir la francophonie de Terre-Neuve-et-Labrador et de faciliter son développement.

Chapeauté par la FFTNL, le **Réseau Santé en français de Terre-Neuve-et-Labrador** (RSFTNL) voue son existence à un objectif global qui est l'obtention de services de santé en français pour les communautés francophones et Acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador.

## 1. OBJET

### Objectif :

Dans le cadre d'une entente avec Santé Canada destinée à améliorer l'offre de services de santé en français à Terre-Neuve-et-Labrador (TNL), le RSFTNL souhaite développer un membrariat pour appuyer les professionnels de santé d'expression française à pouvoir offrir des services de santé en français.

### Contexte :

Dans l'état actuel des soins de santé, les professionnels n'ont souvent pas la possibilité de développer leurs compétences, de créer des liens avec d'autres professionnels et de faire partie d'une communauté inclusive et solidaire. C'est d'autant plus vrai pour les professionnels qui souhaitent bénéficier d'opportunités en français.

## 2. MANDAT DU CONSULTANT

Une première rencontre aura lieu pour déterminer les besoins spécifiques des professionnels. Le rôle du consultant sera alors d'effectuer une recherche sur les programmes de membrariat et déterminer les activités et offres qui pourraient être intégrées dans la programmation du membrariat du RSFTNL, incluant des formations, des activités sociales, des activités de réseautage/ mentorat, etc. Le RSFTNL souhaite que le consultant produise l'extrait suivant :

Un rapport qui contient les résultats de la recherche, ainsi qu'un modèle de programmation avec recommandations d'outils, de formations et d'activités à proposer aux membres, incluant les visuels.

## 3. EXIGENCES

Les propositions complètes reçues seront évaluées en fonction des critères mentionnés ci-dessous et évaluées par le demandeur.

Il est demandé aux soumissionnaires d'inclure dans la proposition des éléments démontrant **une capacité, des réalisations ou des expériences** :

- En lien avec le développement de programmes ou activités professionnels;
- En lien avec l'engagement des professionnels (de santé ou d'autres secteurs);
- En recherche de meilleures pratiques;
- À réaliser la rédaction de documents de programmation.

Le consultant doit également posséder les **compétences** suivantes :

- Une parfaite maîtrise écrite et orale du français;
- Un bon niveau (lu, écrit, parlé) en anglais;
- Sa capacité à travailler de façon autonome et proactive;
- Une connaissance de base en conception graphique pour le visuel du programme.

#### **4. PRÉPARATION ET DÉPÔT DE LA PROPOSITION**

Le consultant devra fournir une **offre de service avec ventilation des honoraires** par poste de dépense. L'offre de service doit contenir les éléments suivants :

- Coordonnées de l'entreprise soumissionnaire (adresses postale et électronique, numéro de téléphone);
- Description de l'entreprise, y compris son expérience ou son expertise (tel qu'indiqué dans la section 3);
- Description du mandat et des tâches tels que compris par l'entreprise;
- Description du plan d'action;
- Coût selon les tâches et échéanciers.

**Date d'ouverture de l'appel d'offres : 1er mars 2023**

**Date d'échéance : 10 mars 2023, 14h (heure de Terre-Neuve)**

La date limite pour déposer une proposition est le vendredi 10 mars 2023 à 14h (heure de Terre-Neuve). Les offres remises hors des délais ne seront pas prises en compte.

#### **Communication :**

Pour toute question concernant cet appel de propositions, communiquez avec Jacqueline Higgins à l'adresse : [sante@fftnl.ca](mailto:sante@fftnl.ca).

Les propositions doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse [appel-offres@fftnl.ca](mailto:appel-offres@fftnl.ca) **au plus tard à la date et l'heure mentionnée ci-dessus.**

#### **5. MODALITÉS**

Les modalités qui suivent s'appliquent au présent appel d'offres. Le fait de présenter une proposition en réponse à la présente demande constitue l'acceptation de ces exigences et modalités.

**Droit de modification :**

Le demandeur se réserve le droit de modifier l'appel ou d'ajouter des éléments à son contenu. Dans un tel cas, les soumissionnaires seront avisés.

**Dépenses engagées :**

Le soumissionnaire est responsable d'assumer la totalité des dépenses pour la préparation et la soumission d'une proposition. L'enveloppe maximale pour ce projet est de **16 000\$ (taxes incluses)**.

**Langue de travail :**

Le français oral et écrit et l'anglais oral et écrit sont exigés pour ce travail. Toutefois, la communication avec le demandeur et les extrants devront se faire en français.

**Évaluation des propositions :**

Les soumissions seront évaluées par un comité formé de représentants du demandeur. Ce dernier se réserve le droit d'accorder un contrat strictement en fonction des propositions soumises ou d'entamer d'autres négociations avec un ou d'autres consultants. Le comité d'évaluation se réserve le droit de rejeter toutes les propositions. Seul le soumissionnaire retenu sera informé.

**Acceptation et entente contractuelle :**

Le demandeur n'a aucune obligation envers un soumissionnaire avant qu'une entente de service écrite soit signée entre le demandeur et le consultant retenu.

**Annulation de contrat :**

Certains motifs justifient une résiliation de contrat entre le demandeur et le consultant. Ces motifs peuvent être, notamment, les suivants :

- Le consultant ne respecte pas une des exigences essentielles au contrat ou aux spécifications;
- Le consultant n'est plus solvable;
- Le consultant a déclaré faillite.

**Propriété matérielle et droits d'auteurs:**

Les travaux réalisés par le fournisseur en vertu du présent contrat, y compris tous les accessoires tels les rapports de recherche et autres, deviendront la propriété entière et exclusive de la FFTNL, qui pourra en disposer à son gré. Le fournisseur cède et transfère à la FFTNL tous les droits d'auteur sur les documents réalisés en vertu du présent contrat. Cette cession de droits d'auteur est consentie sans limites de territoire ni de temps et sans limites de quelque nature que ce soit.